

# Firestone

Manuel De Garantie,  
De Sécurité Et  
D'entretien Des Pneus



# Firestone

## **MANUEL DE GARANTIE, DE SÉCURITÉ ET D'ENTRETIEN DES PNEUS**

### **PNEUS FIRESTONE POUR CAMIONS**

**Félicitations! Vous venez d'acheter des pneus de qualité de marque FIRESTONE pour camions.**

Afin de bénéficier de la performance optimale des pneus et de réduire le risque de défaillance, Bridgestone Canada Inc. (« Bridgestone ») vous recommande fortement de lire et de suivre les instructions contenues dans ce manuel sur l'entretien et la sécurité. De plus, nous vous recommandons de faire inspecter vos pneus de façon périodique, et de les faire réparer si nécessaire, par un technicien qualifié.

# GARANTIE LIMITÉE DES PNEUS DE CAMION DE MARQUE FIRESTONE

## ADMISSIBILITÉ

La présente garantie limitée s'applique seulement si les conditions ci-dessous sont remplies :

- Vous êtes le premier acheteur, ou le représentant autorisé du premier acheteur, d'un pneu de camion neuf de marque Firestone dont le numéro d'identification du pneu [numéro DOT (Department of Transportation)] indique une date de fabrication ultérieure au 1er janvier 2011 (no de série DOT 0111 ou postérieur). Pour les pneus couverts antérieurement à cette date, veuillez vous reporter à la garantie limitée alors en vigueur au moment de la vente originale.
- Le pneu a été acheté après le 1er janvier 2012.
- Le pneu est d'une dimension, d'une capacité de charge et d'un indice de vitesse équivalents ou supérieurs à ceux précisés ou recommandés par le fabricant du véhicule ou Bridgestone.
- Le pneu neuf a été approuvé pour la vente au Canada, est inscrit dans un catalogue ou une liste de prix du Canada et a été acheté auprès d'un marchand agréé de pneus de camion Firestone.

## CE QUI EST COUVERT et DURÉE DE LA COUVERTURE

Si l'inspection par Bridgestone d'un pneu couvert par cette garantie révèle que celui-ci, avant d'être utilisé jusqu'à 1,6 mm (2/32e po) de la bande de roulement d'origine restante (c.-à-d. usée jusqu'au sommet des indicateurs de la profondeur de sculpture intégrés aux rainures de la bande de roulement), et avant que six ans se soient écoulés depuis la date de fabrication du pneu, selon la première des éventualités, devient inutilisable pour quelque raison que ce soit attribuable à la main-d'œuvre ou aux matériaux utilisés (voir les exclusions à la section intitulée « Ce qui n'est pas couvert par la présente garantie limitée »), le pneu sera soit réparé ou remplacé par un pneu de camion Firestone neuf équivalent sur la base des conditions énoncées dans la présente garantie limitée.

## CE QUI N'EST PAS COUVERT PAR CETTE GARANTIE LIMITÉE

La présente garantie limitée ne couvre pas ce qui suit :

1. Les dommages du pneu causés par :

- A. les avaries routières**, y compris sans toutefois s'y limiter, les perforations, les coupures, l'éclatement par choc, les dommages dus aux cailloux, la rupture intérieure par choc, les bosses, les accrocs, etc.;
- B. l'usage ou l'utilisation inappropriés**, y compris sans toutefois s'y limiter, la pression de gonflage inappropriée, la surcharge, le patinage des roues/

pneus, l'usure par trottoir, l'utilisation du pneu/roue inappropriée, les dommages aux pneus causés par l'utilisation d'une chaîne antidérapante, l'usage abusif, la mauvaise utilisation, la négligence, l'altération du pneu, ou l'utilisation à des fins de course ou de compétition;

**C. l'entretien insuffisant ou inadéquat**, y compris sans toutefois s'y limiter, le réglage inapproprié de la géométrie, les composantes de suspension usées, le montage ou le démontage inapproprié, l'assemblage pneu/roue mal équilibré, le mauvais ajustement des freins, ou toute autre condition, défectuosité ou caractéristique du véhicule;

**D. la contamination ou la dégradation** causée par des produits à base de pétrole ou autres produits chimiques, les flammes ou toute autre source de chaleur extérieure, l'eau ou tout autre liquide d'infiltration lors du montage ou du gonflage;

2. L'usure prématurée, irrégulière ou totale; aucune garantie de kilométrage n'est donnée, que ce soit expressément ou implicitement.
3. Les craquelures causées par les effets de l'ozone ou de la température après quatre ans de la date de fabrication.
4. Les pneus soumis à un important sous-gonflement ou à une condition de roulage à plat
5. La réparation inadéquate.
6. Les pneus ne pouvant être rechapés en raison d'une usure excessive de la bande de roulement ou d'un ponçage inapproprié.
7. Les pneus rechapés de façon inadéquate, y compris sans toutefois s'y limiter, l'inspection inappropriée ou inadéquate, la préparation, l'équipement, le matériel, la réparation, etc.
8. Les problèmes de roulement ou de vibration après une usure d'au-delà de 10 % de la profondeur de la bande de roulement originale utilisable.
9. Les pneus dotés de produits scellant, d'équilibrage, de refroidissement ou autre matériel censé présument améliorer la performance du pneu n'annulent pas la garantie limitée, à moins qu'une inspection du pneu révèle que l'utilisation de l'additif n'est pas étrangère au dommage subi.
10. Les pneus non gonflés à l'air, au nitrogène ou au dioxyde de carbone.
11. Les pneus achetés à l'extérieur du Canada.
12. Le coût des taxes applicables.
13. L'omission de suivre l'une ou l'autre des recommandations sur la sécurité et l'entretien ou des mises en garde que contient ce manuel.

Cette garantie limitée s'ajoute à toute garantie écrite applicable que vous avez reçue, le cas échéant, relativement à des pneus spéciaux ou à des situations particulières, et peut y être limitée.

## **REPLACEMENT SANS FRAIS - PNEU NEUF**

Un pneu de camion Firestone faisant l'objet d'un ajustement en vertu de cette garantie limitée sera remplacé sans frais s'il est usé en-deçà des premiers 10 % de la profondeur de sculpture de la bande de roulement d'origine utilisable ou dans les 12 mois qui suivent la date d'achat (à défaut d'une preuve d'achat, dans les 12 mois qui suivent la date de fabrication), selon la première des éventualités. Vous devrez assumer les coûts du montage, de l'équilibrage et les autres frais de service, ainsi que les taxes applicables et les frais de mise au rebut.

## **REPLACEMENT AU PRORATA - PNEU DONT LA BANDE DE ROULEMENT ORIGINALE EST USÉE**

Un pneu de camion Firestone faisant l'objet d'un ajustement en vertu de cette garantie limitée, dont l'usure excède les premiers 10 % de la bande de roulement d'origine utilisable ou après que 12 mois se sont écoulés depuis la date d'achat (à défaut d'une preuve d'achat, après que 12 mois se sont écoulés depuis la date de fabrication), sera, à la discrétion de Bridgestone, soit réparé ou remplacé par un pneu de camion Firestone neuf équivalent moyennant un coût calculé au prorata. Le prix de remplacement au prorata sera calculé en multipliant le prix de vente du marchand alors en vigueur pour le(s) pneu(s) de remplacement par le pourcentage d'usure de la bande de roulement. Vous devrez assumer les coûts du montage, de l'équilibrage, ainsi que tous autres frais de service ou taxes applicables et les frais de mise au rebut.

## **GARANTIE SUR PNEU DE REMPLACEMENT**

Si vous obtenez un pneu de remplacement en vertu de la présente garantie limitée, celui-ci sera couvert par la garantie, le cas échéant, que le fabricant accordera pour ce pneu à ce moment-là.

## **OÙ ALLER**

Les ajustements de pneus en vertu de la présente garantie seront effectués seulement chez un marchand agréé de pneus de camion Firestone au Canada. Pour trouver un marchand près de chez vous, consultez un annuaire (ces établissements sont généralement inscrits dans les Pages Jaunes sous la rubrique : « Pneus – Détaillants »), l'Internet à [www.firestonetrucktires.com](http://www.firestonetrucktires.com) ou composez le 1 800 815-9793.

## **CONDITIONS et EXCLUSIONS**

Dans la mesure où la loi le permet, Bridgestone Canada Inc. et ses sociétés affiliées déclinent toute responsabilité à l'égard de tous dommages-intérêts indirects, généraux, particuliers, accessoires, punitifs ou consécutifs, y compris toute perte économique, de temps ou de profits, perte de l'usage du véhicule ou inconvénients, coût de remorquage, ainsi que toute blessure corporelle ou décès survenant en

lien avec ces pneus. (Les recours prévus aux termes de cette garantie sont exhaustifs, et la responsabilité entière de Bridgestone Canada Inc. et de ses sociétés affiliées relativement au pneu neuf Firestone n'excède pas le prix d'achat du pneu auquel cette responsabilité est rattachée.)

## **OBLIGATIONS DU PROPRIÉTAIRE**

Vous avez l'obligation de maintenir les pressions de gonflage de pneu appropriées, telles qu'elles sont spécifiées par le constructeur du véhicule, et d'utiliser le véhicule en respectant les capacités de charge du véhicule et des pneus et les limites de vitesse. Il vous incombe également de maintenir le réglage de la géométrie et l'équilibrage de l'ensemble pneu/roue appropriés.

Le pneu pour lequel vous désirez obtenir un ajustement en vertu de la garantie limitée doit être présenté à un marchand agréé de pneus de camion Firestone. Votre véhicule sur lequel le pneu était monté doit également être disponible pour inspection. Vous devez remplir et signer la section réservée au client du formulaire d'ajustement en vertu de la garantie limitée de Bridgestone Canada Inc., ou du formulaire électronique de la garantie limitée, et payer le coût de remplacement approprié, les taxes applicables, les frais de mise au rebut ainsi que les frais de service, le cas échéant. Les pneus acceptés pour un ajustement en vertu de la garantie deviennent la propriété de Bridgestone Canada Inc.

## **DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET EXCLUSIONS**

Rien dans ces garanties limitées ne doit être interprété comme une déclaration voulant que des défaillances de pneu ne puissent survenir. Dans la mesure où la loi le permet, aucune autre déclaration, garantie ou condition, qu'elle soit implicite ou expresse, légale ou autre, y compris sans toutefois s'y limiter, toute garantie de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier, ne s'appliquera aux pneus.

Aucune personne, y compris sans s'y limiter, tout employé, détaillant, marchand, ou représentant, n'est autorisée à faire quelque déclaration, promesse ou entente que ce soit susceptible de modifier de quelque manière les modalités et conditions énoncées aux présentes.

Ces garanties et protections vous accordent des droits légaux précis et il se peut que vous ayez d'autres droits qui varient d'une province à l'autre. Si toute loi applicable expressément remplace, annule, amende ou prohibe toute condition ou disposition ci-contenue ou en étend la portée, une telle condition ou disposition sera remplacée, annulée, ou amendée, et sa portée sera étendue, en conséquence d'une telle loi.

## **INFORMATION IMPORTANTE SUR LA SÉCURITÉ**

Tout pneu, quelle que soit la qualité de sa construction,

peut défaillir par suite d'une perforation, d'un dommage dû à un choc, d'un gonflage inadéquat, d'une surcharge ou d'autres conditions découlant de l'utilisation ou d'une mauvaise utilisation. La défaillance d'un pneu peut causer des dommages matériels, des blessures et même la mort.

### **MISE EN GARDE**

Une défaillance de pneu pourrait causer de graves blessures ou même la mort. Bon nombre de défaillances de pneu sont précédées de vibrations, de bosses ou d'une usure irrégulière. Si des vibrations se produisent pendant la conduite du véhicule ou si vous remarquez une bosse, un gonflement ou de l'usure irrégulière, faites examiner le pneu et le véhicule par un technicien qualifié.

Pour réduire le risque de défaillance de pneu, BridgestoneCanadaInc. vous recommande fortement de lire et de respecter les renseignements concernant la sécurité contenus dans le présent manuel, dans les publications de l'industrie ainsi que celles de la Rubber Manufacturer's Association (RMA), de même que les procédures de pose de pneus publiées par l'Occupational Safety and Health Administration (OSHA) du U.S. Department of Labor et le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail. De plus, nous vous recommandons de faire inspecter vos pneus de façon périodique, et de les faire réparer si nécessaire, par un technicien qualifié.

## **PRESSIION DE GONFLAGE DES PNEUS**

Les pneus doivent avoir la pression de gonflage appropriée pour procurer un roulement efficace et la performance pour laquelle ils sont conçus. Les pneus portent le poids du véhicule, des passagers et du chargement et transmettent les forces de freinage, d'accélération et de direction. Le constructeur automobile recommande les pressions de gonflage pour les pneus dont est chaussé votre véhicule.

### **MISE EN GARDE**

Il peut être dangereux de rouler sur des pneus qui ne sont pas gonflés de façon appropriée.

- Le sous-gonflage entraîne la surchauffe du pneu et cause des dommages à la structure interne de celui-ci.
- Le surgonflage augmente les risques de coupure, de perforation ou de dommages par suite d'un choc soudain.

Cela pourrait occasionner, même beaucoup plus tard, une défaillance pouvant entraîner des conséquences tragiques, telles que de graves blessures ou la mort. Consultez l'étiquette apposée sur le véhicule et/ou le manuel du propriétaire du véhicule pour les pressions de gonflage recommandées.

En plus des dommages aux pneus, une pression de gonflage inappropriée peut :

- nuire à la conduite et à la maniabilité du véhicule;
- réduire la résistance à l'usure de la bande de roulement;
- avoir une incidence sur la consommation de carburant.

Par conséquent, il est important de suivre les recommandations suivantes pour la sécurité des pneus et du véhicule, le kilométrage et une économie de coûts :

- Maintenez toujours la pression de gonflage recommandée par le constructeur du véhicule dans tous vos pneus, y compris les pneus intérieurs des roues jumelées.
- Effectuez des vérifications ponctuelles de façon préventive et lors de l'inspection du véhicule pré-trajet.

Vous trouverez sur l'étiquette apposée sur le véhicule ou dans le manuel du propriétaire du véhicule la pression d'air recommandée pour les pneus à froid. Les remorques/tracteurs portent leur étiquette respective. Pour connaître l'emplacement de cette étiquette ou pour toute question sur l'information qui y apparaît, consultez le manuel du propriétaire du véhicule ou un technicien qualifié

Pression de gonflage maximale indiquée sur le flanc du pneu : Le flanc du pneu indique la pression d'air maximale à laquelle gonfler le pneu. Les pressions de gonflage recommandées par le constructeur du véhicule peuvent être inférieures ou semblables à la pression maximale indiquée sur le flanc. La pression de gonflage spécifiée par le constructeur du véhicule se limite à ce véhicule particulier et tient compte, entre autres critères, des caractéristiques de charge, de conduite et de tenue de route du véhicule. Étant donné qu'il est possible qu'une dimension de pneu donnée s'applique à plusieurs véhicules, un constructeur de véhicules peut choisir de spécifier une pression de gonflage différente pour cette même dimension de pneu sur un véhicule différent. Par conséquent, maintenez toujours la pression de gonflage que recommande le constructeur du véhicule sur l'étiquette de renseignements sur les pneus du véhicule ou dans le manuel du propriétaire

Perte de pression : Les pneus de camion peuvent perdre 14 kPa (2 lb/po<sup>2</sup>) par mois dans des conditions normales et 14 kPa (2 lb/po<sup>2</sup>) pour chaque 5,6 °C (10 °F) de baisse de température. Les perforations, valves non étanches ou d'autres dommages peuvent également causer une perte de pression. Si un pneu de camion perd plus de 28 kPa (4 lb/po<sup>2</sup>) par mois, faites-le vérifier par un technicien qualifié.

## **CONSEILS POUR UN GONFLAGE DE PNEUS SÉCURITAIRE**

### **MISE EN GARDE**

Il est dangereux de gonfler un pneu qui n'est pas fixé en place. S'il éclate, il pourrait être projeté en l'air avec une force explosive, causant des blessures graves ou même fatales. Ne gonflez jamais un pneu qui n'est pas fixé au véhicule ou à une monteuse de pneus. Au moment du gonflage, évitez de vous pencher au-dessus du pneu ou de vous tenir face à la valve.

### **MISE EN GARDE**

Ne regonflez jamais un pneu de camion lorsqu'il a roulé avec une pression de gonflage très basse (c.-à-d. inférieure à 80 % de la pression normale) sans d'abord en faire l'inspection



complète. Faites démonter et inspecter immédiatement le pneu par un technicien qualifié.

- Les ministères des Transports provinciaux et le Code national de sécurité exigent des inspections du véhicule pré-trajet, et l'entretien préventif devrait inclure la vérification de la pression des pneus à froid. N'oubliez pas de vérifier également la pression des pneus jumelés intérieurs.
- La seule façon de bien vérifier la pression de gonflage est d'utiliser un manomètre de précision. Frapper le pneu du pied ou du poing ne fait que vous indiquer que le pneu est totalement à plat.
- Vérifiez la pression quand les pneus sont « froids », c'est-à-dire avant que le véhicule ait parcouru un kilomètre à vitesse modérée ou après qu'il aura été immobilisé pendant au moins trois heures.
- Ne dépressurisez jamais un pneu chaud pour obtenir la pression qui est recommandée à froid. La conduite normale cause l'échauffement des pneus et l'augmentation de la pression. Si vous libérez de la pression quand les pneus sont chauds, vous risquez de dangereusement sous-gonfler vos pneus.
- Si vous devez ajuster la pression de gonflage quand les pneus sont chauds, ajoutez 69 kPa (10 lb/po2) à la pression de gonflage recommandée pour des pneus froids. Vérifiez à nouveau la pression de gonflage lorsque les pneus sont froids.
- Si vos pneus perdent plus de 28 kPa (4 lb/po2) par mois, le pneu, la chambre à air (le cas échéant), la valve ou la jante/roue sont peut-être endommagés. Consultez un technicien qualifié pour une inspection.
- Il n'est pas recommandé que les pneus jumelés aient une différence de pression de plus de 35 kPa (5 lb/po2).
- Utilisez les capuchons de valve pour garder les obus de valve exempts de débris et pour aider à protéger contre les fuites d'air.

## **CONSEILS POUR UN CHARGEMENT SÉCURITAIRE**

### **MISE EN GARDE**

Il est dangereux de conduire un véhicule dont les pneus sont soumis à des conditions de surcharge. La surcharge génère une accumulation excessive de chaleur dans les pneus et des dommages à la structure interne de ceux-ci. Cela pourrait causer, même beaucoup plus tard, une défaillance pouvant entraîner des conséquences tragiques, telles que de graves blessures ou même la mort. Consultez l'étiquette apposée sur le véhicule, l'étiquette de certification, et le manuel du propriétaire du véhicule pour connaître les limites de charge et les recommandations de chargement.

- Maintenez toujours la pression de gonflage recommandée par le constructeur du véhicule dans tous vos pneus, y compris les pneus jumelés intérieurs. Effectuez des vérifications ponctuelles de façon

préventive et lors de l'inspection du véhicule avant le trajet.

- Ne dépassez jamais la capacité de charge maximale estampillée sur le flanc du pneu ou la capacité de charge maximale du véhicule.
- N'excédez jamais le poids nominal brut du véhicule (PNBV) ou le poids technique maximal sous essieu du véhicule.
- N'excédez jamais la capacité de pression de gonflage ou de charge maximale de la jante/roue.
- Consultez le manuel du propriétaire pour connaître les recommandations sur le chargement et les instructions particulières (telles que pour les chargements particulièrement lourds).

## **PNEUS ENDOMMAGÉS ET INSPECTION**

L'examen et l'entretien de vos pneus sont essentiels à leur performance et à leur durée de vie. L'état d'un pneu se modifie au fil du temps, de son utilisation et de son exposition aux conditions routières, à l'environnement, aux dommages tels que les perforations et à d'autres facteurs externes

### **MISE EN GARDE**

**Il est dangereux de rouler sur des pneus endommagés. Une défaillance soudaine de pneu pourrait survenir et entraîner des conséquences tragiques, telles que des blessures graves ou fatales. Faites inspecter périodiquement vos pneus par un technicien qualifié.**

Il serait avisé de procéder à un examen visuel de vos pneus durant les inspections du véhicule pré-trajet et les vérifications de la pression de gonflage. De plus, faites vérifier l'état de vos pneus par un technicien qualifié lors de l'entretien de routine périodique, des vidanges d'huile et des permutations de pneus. Et surtout, prenez note de ces conseils pour détecter les dommages à vos pneus :

- Après avoir heurté quelque chose d'inhabituel sur la route, demandez à un technicien qualifié de démonter le pneu et de l'inspecter pour vérifier s'il y a des dommages. Un pneu ne présentera peut-être pas de signes visibles de dommages sur la surface. Pourtant, le pneu risque de subir une défaillance soudaine, un jour, une semaine ou même des mois plus tard.
- Inspectez les pneus à la recherche de coupures, de fissures, de fentes ou de ruptures intérieures dans les zones de la bande de roulement et des flancs. Des bosses ou des boursouffures peuvent indiquer une séparation dans la carcasse du pneu. Faites inspecter le pneu par un technicien qualifié. Il sera peut-être nécessaire de le démonter de la jante/de la roue pour procéder à une inspection complète. Ne reportez pas à plus tard toute réparation qui s'impose.
- Inspectez vos pneus pour vérifier la profondeur de sculpture. Quand le pneu est usé jusqu'à atteindre les

indicateurs d'usure intégrés à 1,6 mm (2/32e pouce) de la profondeur des rainures de la bande de roulement ou davantage, ou si le câblé ou la toile du pneu est visible, le pneu est dangereusement usé et doit être remplacé immédiatement.

- Les règlements provinciaux exigent que les pneus sur essieu directeur aient une profondeur de la bande de roulement d'au moins 3,2 mm (4/32 po) pour les véhicules dont le poids nominal brut (PNBV) est de 4536 kg (10 000 lb) et plus.
- Inspectez vos pneus à la recherche d'usure irrégulière. De l'usure sur un côté de la bande de roulement ou des méplats dans la bande de roulement peuvent être le signe d'un problème du pneu ou du véhicule. Consultez un technicien qualifié.
- Inspectez également les jantes/roues. Une jante/roue courbée ou fissurée doit être remplacée.

## **DATE DE FABRICATION DU PNEU**

La date de fabrication du pneu est indiquée par le numéro d'identification de pneu DOT, aussi connu sous le nom numéro de série ou code DOT, qui se trouve gravé sur au moins un flanc près de la jante/roue. Il est parfois nécessaire de regarder les deux côtés du pneu pour trouver le numéro de série en entier.

**Pneus fabriqués depuis 2000 :** Les quatre (4) derniers chiffres du code indiquent la semaine et l'année de fabrication. Par exemple, un pneu dont le code se termine par « 2406 » a été fabriqué la 24e semaine de l'année 2006.

**Pneus fabriqués avant 2000 :** Les trois (3) derniers chiffres du code indiquent la semaine et l'année de fabrication. Par exemple, un pneu dont le code se termine par « 329 » a été sans doute fabriqué la 32e semaine de l'année 1999, mais peut-être aussi de l'année 1989. En cas de doute, consultez un technicien qualifié.

## **RÉPARATION DES PNEUS**

### ***MISE EN GARDE***

Il est dangereux de conduire un véhicule chaussé d'un pneu mal réparé. Une mauvaise réparation peut ne pas être fiable ou peut endommager davantage le pneu. Ce dernier peut subir une défaillance soudaine pouvant entraîner de graves blessures ou la mort. L'inspection complète du pneu et la réparation conformément aux procédures recommandées de la Rubber Manufacturers Association (RMA) devraient être effectuées par un technicien qualifié.

Ce manuel ne présente pas de façon exhaustive les procédures et les recommandations concernant la réparation des pneus de camion; cependant, prenez note de ceci :

- **Le pneu doit être retiré de la jante/de la roue pour qu'une inspection complète soit effectuée, à l'intérieur comme à l'extérieur du pneu.** Certains

dommages ne sont visibles que de l'intérieur du pneu. Toute réparation effectuée sans que le pneu ait été démonté de la jante/de la roue est inadéquate.

- **La réparation des perforations doit être du type avec cheville et emplâtre à l'intérieur du pneu.** Cela permet d'obturer de façon étanche l'intérieur du pneu afin de prévenir la perte de pression d'air et l'intrusion d'éléments extérieurs (tels que l'eau) qui contaminent les ceintures en acier et autres plis. L'utilisation de chevilles ou l'utilisation d'emplâtres seulement ne constituent pas une réparation adéquate.
- **Un pneu de camion ou d'autobus dont la bande de roulement présente une perforation d'un diamètre en deçà de 10 mm (3/8 po) peut faire l'objet d'une réparation.** Le pneu qui comporte des dommages plus importants ou qui a subi des dommages en des endroits autres que la bande de roulement devrait être examiné et, si cela est possible, réparé par un technicien qualifié d'un centre de services qui procède selon les procédures approuvées par la RMA.
- **N'utilisez jamais une chambre à air comme substitut d'une réparation adéquate ou pour remédier à une réparation inadéquate.**
- **Les pneus ayant subi une perforation ou autre dommage ne peuvent pas tous être réparés;** dans bien des cas, ils doivent être remplacés.
- **Réparez et rechapez, si possible, les pneus dont la profondeur restante de la bande de roulement, dans quelque rainure que ce soit, est de 1,6 mm (2/32 po) ou moins.**
- **Les chambres à air, come les pneus, devraient toujours être réparées par un technicien qualifié.**
- **Toute réparation inappropriée annule la garantie limitée sur le pneu.** Consultez la section sur la garantie limitée de ce manuel.

## DÉMONTAGE DES ENSEMBLES PNEUS/ROUES DU VÉHICULE

### **MISE EN GARDE**

Suivez toujours la procédure recommandée du constructeur automobile pour soulever et sécuriser le véhicule avant de retirer un pneu.

### **MISE EN GARDE**

Un pneu dont la structure interne est endommagée peut éclater avec une force explosive et causer des blessures graves ou la mort. Assurez-vous de toujours dégonfler complètement l'ensemble pneu-roue avant de desserrer tout écrou et de retirer le pneu du véhicule pour la réparation ou le changement de pneu. Pour les ensembles de roues jumelées, les deux pneus doivent être dégonflés et retirés avant de faire tout travail que ce soit.

## MONTAGE DE PNEU ET AUTRE SERVICE

## **MISE EN GARDE**

Il peut être dangereux de démonter un pneu d'une jante et de le réinstaller. Tenter de monter des pneus sans les outils ou les méthodes appropriés peut provoquer une explosion des pneus et causer de graves blessures ou la mort. Il s'agit d'un travail à confier uniquement à un technicien qualifié. N'effectuez jamais ce travail si vous n'avez pas la formation requise et si vous ne disposez pas des outils et de l'équipement nécessaires.

**Ce manuel ne se veut pas un guide de formation et ne détaille pas les méthodes recommandées pour monter, démonter, équilibrer, permuter ou réparer les pneus. Confiez ces tâches aux experts dans le domaine.**

Seules les personnes dûment formées devraient effectuer le montage des pneus. Pour connaître les exigences et les méthodes appropriées de montage des pneus, consultez les normes de l'Occupational Safety and Health Administration (OSHA) du U.S. Department of Labor et les procédures publiées par la Rubber Manufacturers Association, 1400 K Street, NW Washington, D.C. 20005 ([www.rma.org](http://www.rma.org)).

## **MISE EN GARDE**

Il est dangereux de gonfler un pneu qui n'est pas fixé en place. S'il éclate, il pourrait être projeté en l'air avec une force explosive, causant des blessures graves ou même fatales.

- Tenez-vous à une distance sécuritaire du montage du pneu. Ce conseil est particulièrement important lorsqu'est effectué le gonflage.
- Ne gonflez jamais le pneu sans que la jante/la roue soit placée dans une cage de retenue et utilisez toujours un mandrin de gonflage à mâchoire avec une rallonge de boyau d'air munie d'un manomètre.
- N'ajustez jamais la pression d'un pneu de camion sans que la roue soit placée dans une cage de retenue ou fixée sur une monteuse de pneus.
- Évitez de vous pencher au-dessus du pneu ou de vous tenir face à la valve.

## **MISE EN GARDE**

En aucun cas, ne versez ni ne vaporisez de substances inflammables à l'intérieur ou sur le pneu ou la jante. La substance résiduelle pourrait prendre feu ou provoquer une explosion pouvant entraîner des conséquences tragiques, telles des blessures graves ou fatales.

## **MISE EN GARDE**

Ne jamais mettre de produits inflammables, tels que de l'essence ou de l'éther éthylique, à l'intérieur du pneu et tenter de les allumer à l'aide d'une flamme ou d'une allumette dans le but de reposer les talons d'un pneu sans chambre à air. Cette pratique est extrêmement dangereuse et peut provoquer une terrible explosion ou occasionner des dommages non visibles au pneu ou à la jante/roue, qui peuvent ultérieurement entraîner une défaillance de pneu et des conséquences tragiques, telles que des blessures graves ou même la mort.

- **Le pneu doit correspondre à la largeur et au diamètre de la jante.** Par exemple, lorsque vous montez des pneus d'un diamètre de 22,5 pouces, utilisez seulement des jantes/roues d'un diamètre de 22,5 pouces. Lorsque vous montez des pneus radiaux, utilisez seulement des jantes approuvées pour les pneus radiaux.
- **Inspectez le pneu et la jante/la roue.** La jante/la roue doit être exempte de fissures, de bosses, d'ébréchures et de rouille. Le pneu doit être exempt de dommages aux talons, de coupures, de perforations, de corps étrangers et de moisissures.
- **Pour les pneus de camion sans chambre à air, toujours installer une nouvelle valve, noyau de valve ou capuchon** chaque fois qu'un nouveau pneu ou un pneu rechapé est installé.
- **Pour les pneus de camion de type chambre à air amovible, toujours utiliser une chambre à air et une bande de fond de jante neuves et de dimension appropriée** chaque fois qu'un nouveau pneu ou un pneu rechapé est installé.
- **N'utilisez que des lubrifiants à base d'huile végétale pour le montage et le démontage des pneus.**
- **Assurez-vous toujours de l'adhésion parfaite des composantes de la jante avant de gonfler le pneu.**
  - Ne frappez jamais les composantes avec un outil, un marteau ou un maillet pendant que le pneu se gonfle.
  - Ne tentez jamais de désassembler des jantes multipièces alors que le pneu est gonflé.
- **Ne gonflez jamais un pneu au-delà de 275 kPa (40 lb/po<sup>2</sup>) pour reposer les talons.** Assurez-vous que les talons reposent complètement avant d'ajuster la pression de gonflage au niveau recommandé.
- **Utilisez les capuchons de valve** pour garder les obus de valve exempts de débris et pour aider à protéger contre les fuites d'air.
- **Vous devez vous tenir à une bonne distance de l'aire de travail** lors de l'équilibrage dynamique de pneus, montés sur le véhicule ou non.

## MONTAGE MIXTE

### **MISE EN GARDE**

Il est dangereux de conduire un véhicule avec une mauvaise combinaison de pneus. Cela pourrait nuire gravement aux caractéristiques de tenue de route de la voiture. Vous pourriez avoir un accident pouvant entraîner des conséquences tragiques, telles que de graves blessures ou la mort. Consultez le manuel du propriétaire du véhicule ou un technicien qualifié pour vous procurer le bon pneu de remplacement.

## PNEUS JUMELÉS

Les pneus utilisés en montage jumelé doivent être de même construction et dimension. Des pneus mal assortis peuvent occasionner une usure irrégulière et précoce et une défail-

lance de pneu. Le défaut de jumeler des pneus appariés peut entraîner la destruction soudaine du pneu.

Pour les pneus radiaux installés en jumelé, les écarts de dimension tolérés sont les suivants :

- diamètre : écart de diamètre inférieur à 6,4 mm (¼ pouce) entre les pneus;
- circonférence : écart de circonférence inférieur à 19 mm (3/4 pouce) entre les pneus.

## **CONDUITE À HAUTE VITESSE**

### **MISE EN GARDE**

Conduire à haute vitesse comporte des risques et peut causer un accident entraînant des conséquences tragiques telles que des blessures graves ou fatales.

- Peu importe les caractéristiques de vitesse et de tenue route de votre véhicule et de vos pneus, la vitesse dépassant les limites permises par la loi ou dictées par les conditions routières, l'état du véhicule, la météo ou le flux de circulation peut se solder par une perte de maîtrise du véhicule.
- La conduite à haute vitesse doit être laissée aux conducteurs professionnels, qui s'exécutent dans des conditions contrôlées.
- Aucun pneu, peu importe sa conception ou son indice de vitesse, n'a une capacité de vitesse illimitée et il peut défaillir de façon soudaine si les limites sont excédées. Consultez la prochaine section de ce manuel intitulée « Restrictions sur la vitesse des pneus ».

**Reportez-vous au manuel du propriétaire du véhicule pour connaître les recommandations sur la pression des pneus pour la conduite à haute vitesse.**

## **RESTRICTIONS SUR LA VITESSE DES PNEUS**

Les pneus de camion de marque Firestone sont assujettis à des recommandations sur les vitesses maximales. Lorsque vous remplacez vos pneus, consultez le manuel du propriétaire et l'étiquette apposée sur le véhicule, et vérifiez les recommandations et l'information sur la capacité de vitesse des pneus auprès d'un détaillant de pneus de camion Firestone.

Les capacités de vitesse des pneus de camion sont établies par des essais de laboratoire normalisés sous des conditions spécifiques contrôlées. Bien que ces tests simulent des conditions de rendement routier, la conduite en contexte réel diffère la plupart du temps des observations faites en laboratoire. La capacité de vitesse de vos pneus peut être moindre puisqu'elle est tributaire de facteurs tels que la pression de gonflage, la charge, l'état des pneus (y compris les dommages), l'usure, l'état du véhicule (y compris le réglage de la géométrie), les conditions de conduite et la durée du maintien de la vitesse.

## **PATINAGE DES PNEUS**

### **MISE EN GARDE**

Il peut être dangereux de faire patiner un pneu pour dégager un véhicule pris dans la glace, la neige ou l'herbe mouillée. Un pneu qui patine à plus de 55 kilomètres à l'heure (35 mi/h) selon le compteur de vitesse peut, en quelques secondes, atteindre une vitesse capable de le désintégrer avec une force explosive. Dans certaines conditions, un pneu peut patiner à une vitesse qui est deux fois celle indiquée sur le compteur de vitesse. Cela pourrait causer des blessures graves ou fatales à une personne sur les lieux ou à un occupant. Ne faites jamais patiner un pneu à une vitesse supérieure à 55 km/h (35 mi/h) au compteur de vitesse.

## **ENTREPOSAGE DES PNEUS**

Les pneus doivent être entreposés à l'intérieur dans un endroit frais et sec où l'eau ne s'accumulera pas dans les pneus. Ils doivent être placés à l'écart des génératrices et des moteurs électriques ainsi que des sources de chaleur telles que des tuyaux chauds. Les surfaces d'entreposage doivent être propres et exemptes de graisse, d'essence ou d'autres substances susceptibles de détériorer le caoutchouc.

### **MISE EN GARDE**

Un entreposage inapproprié peut causer des dommages aux pneus qui ne sont pas toujours visibles et qui peuvent entraîner une défaillance causant de graves blessures ou la mort.

Le pneu de rechange dans votre véhicule est conçu pour être utilisé comme pneu de secours, au besoin. Le porte-roue de secours ne doit pas être utilisé comme solution d'entreposage à long terme.

## **SATISFACTION DU CLIENT À L'ÉGARD DU SERVICE**

Des services d'entretien normal des pneus et de garantie limitée sont offerts partout au Canada. Pour de plus amples renseignements, veuillez visiter [www.firestonetrucktires.com](http://www.firestonetrucktires.com) ou appeler le 1 800 815-9793 pour trouver un marchand agréé de pneus de camion Firestone près de chez vous.

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements au sujet de l'entretien et de la réparation des pneus de camion auprès des organismes ci-dessous :

Rubber Manufacturers Association  
1400 K Street, N.W.  
Washington, DC 20005-2403  
[www.rma.org](http://www.rma.org)

Association canadienne de l'industrie du caoutchouc  
2000, Argentia Road, Plaza 4, bureau 250  
Mississauga, Ontario L5N 1W1  
[www.rubberassociation.ca](http://www.rubberassociation.ca)



## **ENREGISTREMENT DES PNEUS**

L'enregistrement des pneus est une mesure de sécurité importante, car il permet au fabricant de vous aviser en cas de rappel de produit. En conformité avec les lois canadiennes, Bridgestone Canada Inc. maintient un système d'enregistrement qui permet à toute personne qui achète des pneus d'être identifiée si elle le désire. Lorsque vous achetez des pneus de remplacement chez un détaillant de pneus, on vous remet une carte d'enregistrement sur laquelle sont notés les numéros de série des pneus. Assurez-vous d'inscrire vos nom et adresse sur cette carte et de la poster dans les plus brefs délais. L'enregistrement peut également être effectué en ligne à [www.bridgestonetire.com](http://www.bridgestonetire.com). Certains marchands font l'enregistrement pour vous. Vous n'avez pas besoin d'enregistrer les pneus qui sont montés en équipement d'origine sur un véhicule neuf, car le constructeur du véhicule s'en occupe pour vous.

### **Pour de l'assistance et de l'information**

1. Contactez d'abord le marchand de pneus de camion Firestone le plus près de chez vous en consultant les pages jaunes de votre localité.
2. Si vous avez besoin d'une aide additionnelle, veuillez écrire ou appeler le Centre de service technique Firestone ci-dessous :

NUMÉRO SANS FRAIS DE FIRESTONE  
1 800 267-1318

Bridgestone Canada Inc.  
5770, rue Hurontario, bureau 400  
Mississauga, ON, L5R 3G5

**[www.firestonetrucktires.com](http://www.firestonetrucktires.com)**

En vigueur à compter de janvier 2014

LE CENTRE DE SERVICE TECHNIQUE

**NUMÉRO SANS FRAIS DE FIRESTONE**  
**1 800 267-1318**

Bridgestone Canada Inc.  
5770, rue Hurontario, bureau 400  
Mississauga, Ontario  
L5R 3G5



FSTRK13F